

# Association de Hockey Balle du Centre-du-Québec Politique de remplaçants

#### 1. Joueur régulier

Avant le début de la saison, les capitaines doivent inscrire les joueurs réguliers dans leur équipe. Les équipes ont le droit d'inscrire jusqu'à un maximum de 12 joueurs (incluant les gardiens). Ces joueurs ne peuvent pas jouer dans une autre équipe de la même ligue. Un maximum de 10 joueurs (incluant le gardien) peut être inscrit dans l'alignement d'une équipe pour les parties.

#### 2. Joueur remplaçant

Un joueur qui est n'est pas dans la liste des joueurs réguliers d'une équipe est considéré comme étant un remplaçant. Ce joueur peut jouer dans plus d'une équipe d'une même ligue jusqu'à ce qu'il joue 5 parties avec la même équipe. Il s'agit du même règlement pour les gardiens de but. Une fois qu'un joueur ou qu'un gardien a joué 5 parties avec la même équipe, il appartient à l'équipe, il ne peut donc plus jouer pour une autre équipe de la même ligue.

### 3. Remplaçant en séries éliminatoires

Aucun remplaçant ne peut participer aux séries éliminatoires. Un joueur doit absolument être un joueur régulier ou appartenir à l'équipe pour participer aux séries éliminatoires. Ce règlement ne s'applique pas aux gardiens de but.

## 4. Passeport valide

Pour qu'un joueur puisse remplacer dans une ligue gérée par l'Association de Hockey Balle du Centre-du-Québec, il doit avoir un passeport valide avec Central Dek et avoir payé sa carte de membre HBCQ.

## 5. Coût

Un joueur étant déjà régulier dans une équipe peut remplacer gratuitement en tout temps pour la saison. Un joueur qui n'est pas régulier a droit à 5 remplacements gratuits, il devra ensuite payer 5\$ par partie pour remplacer. Il s'agit du même règlement pour les gardiens de but.